

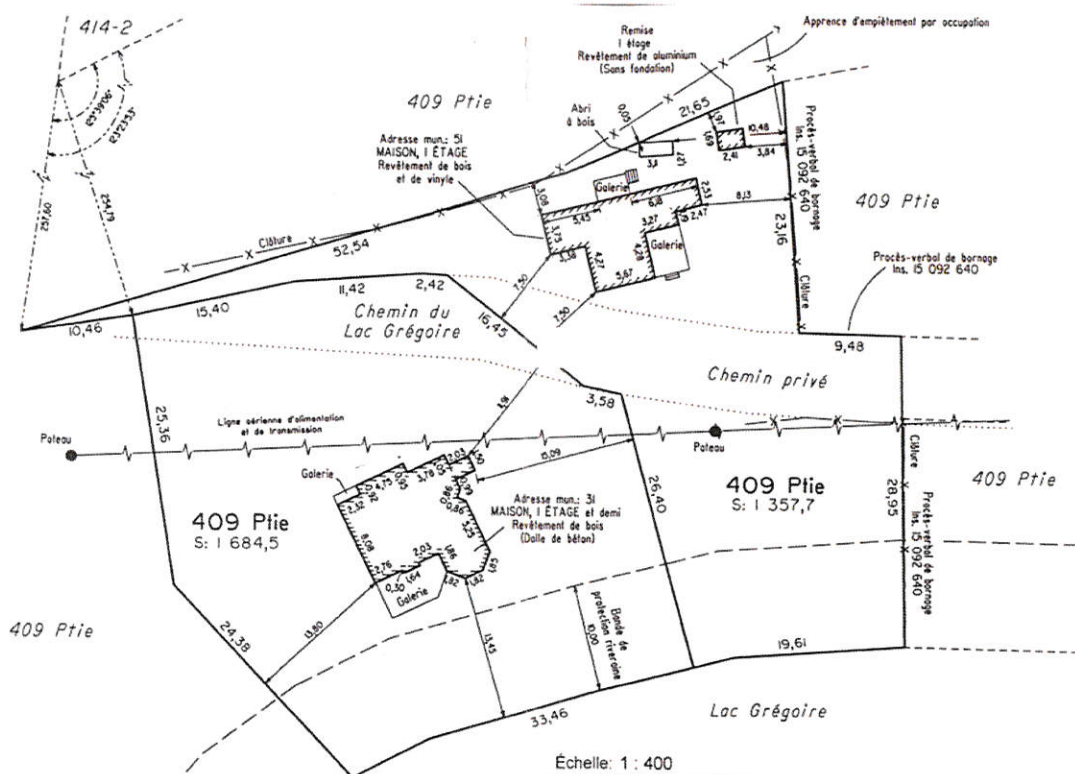


PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2017-04

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare sera saisi, lors de la séance régulière du lundi 12 juin 2017 à 20 h, à la salle Communautaire située au 435, 1^{ère} Rue Pied de la Montagne, de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

Lots : 409-P
Propriétaire : Domaine du lac Grégoire
Localisation : 31, chemin lac Grégoire
Zonage : VML6
Superficie : 3 042,2 m²



Le but de cette demande est de régulariser et rendre conforme le lotissement de deux terrains dont les superficies respectivement seront en deçà de la superficie minimum prescrite de 3 000 m² (des terrains non desservis) par le règlement de lotissement no.145-94 de la Municipalité. Deux résidences sont actuellement implantées sur le même terrain d'une superficie totale de 3 042.2 m² et les superficies projetées seraient de 1 684,5 m² et 1 357.7 m², ce qui est non conforme à l'article 10.2.1 du règlement de lotissement no.145-94.

Cette demande sera soumise au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité le 18 mai 2017.

Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance.

DONNÉ à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 15^{ème} jour de mai de l'an deux mille dix-sept.

Chantal Duval
Directrice générale